

Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20240213-DEL2024-02-06-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
séance du 13/02/2024

**Date de la convocation** L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune,  
**dématérialisée** régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu  
06/02/2024 habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire  
**Date d'affichage**  
06/02/2024

**Nombres de membre**  
Afférents au Conseil  
municipal : 15  
En exercice : 11  
Votants : 12  
Procuration : 1

**Présents :** M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF  
Kathy, HERCOUET Sylvie, PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne, MM : JAHAN  
Eric, CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoît, BIGNON Alain  
**Absents avant donnés procuration :** LOUET Christine à BONNEAU Marie Lyne  
**Absents excusés :** MARIS Guillaume, VALEGA Nathalie, TROISPOUX Cécile  
**Secrétaire de séance :** HERCOUET Sylvie

Réf : 2024-02-06

**A l'unanimité**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS**

**CONTRACTUELS : "JOBS JEUNES D'ETE"**

Conformément à l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction  
Publique, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour  
exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour faire face à  
un besoin occasionnel, il appartient au conseil municipal d'autoriser M. le  
maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et  
saisonnier d'activité dans nos services.

Afin d'encourager les jeunes, de leur faire découvrir le monde du travail et de  
les responsabiliser, Monsieur le maire propose de reconduire les "Jobs  
Jeunes" sur la commune de Monthou sur Bièvre. Ces jeunes bénéficieront  
d'un contrat de 33 heures, réparties sur une semaine durant le mois de juillet  
2024 (15 au 19/07/2024). Ils seront affectés au service technique afin d'y  
effectuer des travaux d'entretien des bâtiments communaux, des espaces  
verts...

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
-décide d'adopter la proposition du maire, dans la limite de 2 jobs jeunes au  
sein du service technique, au cours de l'exercice 2024.  
-d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Acte certifié exécutoire  
compte tenu de sa :  
télétransmission en  
Préfecture de  
Loir-et-Cher

le : 19 FEV. 2024  
et publication en ligne :

19 FEV. 2024  
Pierre WARDEGA,  
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au  
registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, HERCOUET Sylvie



Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20240213-del2024-02-07-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
séance du 13/02/2024

Date de la convocation dématérialisée : 06/02/2024  
Date d'affichage : 06/02/2024  
L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire

Nombres de membre Afférents au Conseil municipal : 15  
En exercice : 11  
Votants : 12  
Procuration : 1

Présents : M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF Kathy, HERCOUET Sylvie, PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne, TROISPOUX Cécile MM : JAHAN Eric, CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit, BIGNON Alain

Absents avant donnés procuration : LOUET Christine à BONNEAU Marie Lyne

Absents excusés : MARIS Guillaume, VALEGA Nathalie

Secrétaire de séance : HERCOUET Sylvie

FINANCES : Délibération relative à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie

Réf : 2024-02-07

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite auprès du Crédit Mutuel afin de reconduire l'ouverture de la ligne de crédit de trésorerie.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le maire à signer un contrat d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie avec le Crédit Mutuel.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et pour faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Monthou sur Bièvre décide de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Crédit Mutuel d'un montant de 60 000 €uros selon des conditions suivantes :

Montant : 60 000€

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenne 1 mois Marge : +0.80%

Paiement des intérêts : Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil par débit d'office

Commission initiale de réservation : 150€

Commission d'engagement de mouvement : 0€

Commission de non utilisation : néant

Acte certifié exécutoire  
compte tenu de sa :  
télétransmission en  
Préfecture de  
Loir-et-Cher  
le : 19 FEV. 2024  
et publication en ligne :  
19 FEV. 2024  
Pierre WARDEGA,  
Maire.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de contracter une Ligne de Crédit de Trésorerie avec la Crédit Mutuel d'un montant maximum de 60 000€ telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie.

AUTORISE monsieur le maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie avec le Crédit Mutuel et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AUTORISE monsieur le Maire à effectuer les demandes de versement des fonds et à rembourser les sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, HERCOUET Sylvie



Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20240213-DEL2024-02-08-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
séance du 13/02/2024

**Date de la convocation** L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune,  
**dématérialisée** régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu  
06/02/2024 habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire  
**Date d'affichage**  
06/02/2024

**Nombres de membre**  
Afférents au Conseil  
municipal : 15  
En exercice : 11  
Votants : 12  
Procuration : 1

**Présents :** M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF  
Kathy, HERCOUET Sylvie, PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne MM : JAHAN  
Eric, CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit, BIGNON Alain  
**Absents ayant donné procuration :** LOUET Christine à BONNEAU Marie Lyne  
**Absents excusés :** MARIS Guillaume, VALEGA Nathalie, TROISPOUX Cécile  
**Secrétaire de séance :** HERCOUET Sylvie

Réf : 2024-02-08

**COMMERCE : travaux de réhabilitation du dernier commerce bar restaurant  
épicerie Chez Blanche : délibération relative demande de subvention au titre de  
l' « Aide au maintien du commerce » auprès du Conseil Départemental**

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Dans le cadre de travaux de rénovation du dernier commerce de la commune le restaurant bar épicerie « Chez Blanche », située 28 rue de Montrichard dans le bourg de Monthou sur Bièvre, Monsieur le Maire informe de la possibilité de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l' « aide au maintien du commerce », destinée aux communes rurales dont la population est égale ou inférieure à 3 000 habitants.

Le Maire rappelle le montant des travaux d'investissement programmés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit 230 844 €HT (277 012.80€TTC) soit la maîtrise d'œuvre/études/missions pour 37 377€HT et travaux 193 467€HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir et Cher l'octroi d'une subvention au titre de l'« aide au maintien du commerce » au taux le plus élevé pour l'année 2024, pour un montant de projet de 230 844€ HT.

-autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire, et à la mener à bien.

Acte certifié exécutoire  
compte tenu de sa :  
télétransmission en  
Préfecture de

Loir-et-Cher  
le : 19 FEV. 2024  
et publication en ligne  
19 FEV. 2024

Pierre WARDEGA,  
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, HERCOUET Sylvie



Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
séance du 13/02/2024

**Date de la convocation dématérialisée** 06/02/2024  
**Date d'affichage** 06/02/2024  
L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire

**Nombres de membre**  
Afférents au Conseil municipal : 15  
En exercice : 12  
Votants : 13  
Procuration : 1

**Présents :** M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF Kathy, HERCOUET Sylvie, PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne, TROISPOUX Cécile MM : JAHAN Eric, CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit, BIGNON Alain

**Absents ayant donnés procuration :** LOUET Christine à BONNEAU Marie Lyne

**Absents excusés :** MARIS Guillaume, VALEGA Nathalie

**Secrétaire de séance :** HERCOUET Sylvie

Réf : 2024-02-09

**Bar restaurant "Chez Blanche" : Délibération relative à la candidature de M. BAILLARD Valentin ou toute société qui se substituera en qualité de locataire et en vue de l'exploitation d'une activité de restauration-bar-épicerie , à la signature d'un bail commercial et d'une convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons.**

**A l'unanimité**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Arrivée de MME TROISPOUX qui prend part au vote

**A) CANDIDATURE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté l'immeuble anciennement à usage d'Hôtel-Restaurant « Chez Blanche » situé à MONTHOU-SUR-BIEVRE (41120) 28 route de Montrichard, ainsi que la Licence IV, suite au départ à la retraite de Madame Jocelyne SAVARY épouse MIGEON.

Monsieur Valentin BAILLARD souhaite exploiter sur la commune une activité de restauration-bar-épicerie, soit en son nom, soit en société, dans le bien situé à MONTHOU-SUR-BIEVRE (41120) 28 route de Montrichard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la candidature de Monsieur Valentin BAILLARD ou toute société qui se substituera, dont Monsieur BAILLARD sera gérant.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les discussions et négociations en vue de la conclusion d'un bail commercial.

**B) BAIL COMMERCIAL**

Le Conseil municipal a retenu à l'effet d'exploiter l'activité commerciale projetée ci-dessus le projet porté par Monsieur Valentin BAILLARD ou toute société qui se substituera et également autorisé le maire à engager les discussions et négociations en vue de la conclusion d'un bail commercial,

Il est proposé la conclusion d'un bail commercial d'une durée de 9 années entières et consécutives qui commenceront à courir au jour de la livraison des locaux. Il est proposé de fixer le loyer à NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (9 600,00 EUR) Hors Taxes qui sera payable mensuellement et d'avance en douze termes égaux le 1<sup>er</sup> de chaque mois, soit HUIT CENTS EUROS (800,00 EUR) Hors Taxes par mois. Le loyer sera révisable à chaque date anniversaire selon l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC).

Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20240219-DEL2024-02-09-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Toutefois, afin de faciliter l'installation du preneur dans les lieux loués, la commune entend lui consentir une franchise totale de loyer les deux premiers mois de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la conclusion d'un bail commercial au profit de Monsieur Valentin BAILLARD ou toute société qui se substituera, dont Monsieur BAILLARD sera gérant, aux charges et conditions ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial.

### **C) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS.**

Dans le cadre de l'exploitation de l'activité de restaurant-bar-épicerie par Monsieur Valentin BAILLARD, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition la Licence IV de débit de boissons pour exploiter l'activité dans le bien situé à MONTHOU-SUR-BIEVRE (41120) 28 route de Montrichard dont il sera locataire. Monsieur le Maire informera Monsieur Valentin BAILLARD qu'il devra suivre la formation afin d'obtenir le permis d'exploiter un débit de boissons (Article L3332-1-1 du Code de la Santé Publique

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000041510405](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041510405)).

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à Monsieur Valentin BAILLARD la licence IV de débit de boissons moyennant une redevance annuelle à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur Valentin BAILLARD moyennant une redevance annuelle à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ci-jointe en projet.

Acte certifié exécutoire  
compte tenu de sa :  
télétransmission en  
Préfecture de  
Loir-et-Cher  
le : 19 FEV. 2024  
et publication en ligne :  
19 FEV. 2024  
Pierre WARDEGA,  
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, HERCOUET Sylvie



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the secretary of the session, Sylvie Hercouet.

Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20240213-DEC2024-02-10-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

**République Française**  
**Département**  
**Loir et Cher**

**Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
séance du 13/02/2024**

**Date de la convocation dématérialisée** 06/02/2024  
**Date d'affichage** 06/02/2024  
**Nombres de membre Afférents au Conseil municipal :** 15  
**En exercice :** 12  
**Votants :** 13  
**Procuration :** 1

**Date de la convocation** L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire

**Présents :** M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF Kathy, HERCOUET Sylvie, PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne, TROISPOUX Cécile MM : JAHAN Eric, CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit, BIGNON Alain

**Absents ayant donnés procuration :** LOUET Christine à BONNEAU Marie Lyne  
**Absents excusés :** MARIS Guillaume, VALEGA Nathalie  
**Secrétaire de séance :** HERCOUET Sylvie

**BUDGET ANNEXE : ENGAGEMENT D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGET PRIMITIF 2024**

**Réf :** 2024-02-10

**A l'unanimité**  
**Pour :** 13  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0



Conformément à l'article L.5217-10-9 du CGCT permettant de liquider et mandater des dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, avant le vote du budget primitif et dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Entendu l'exposé du Maire,  
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :  
Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence du montant précisé ci-dessous et s'engage à ouvrir les crédits correspondants, lors de l'adoption du Budget de l'année 2024.

Article :D 2033      Frais d'insertion Montant :      80€

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :  
télétransmission en  
Préfecture de  
Loir-et-Cher  
le : 19 FEV. 2024  
et publication en ligne :  
19 FEV. 2024  
Pierre WARDEGA,  
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Le Maire, Pierre WARDEGA      La secrétaire de séance, HERCOUET Sylvie



Accusé de réception en préfecture  
041-214101453-20240213-DEL2024-02-11-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
séance du 13/02/2024

**Date de la convocation** L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune,  
**dématérialisée** régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu  
06/02/2024 habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire  
**Date d'affichage**  
06/02/2024

**Nombres de membre**  
Afférents au Conseil  
municipal : 15  
En exercice : 12  
Votants : 13  
Procuration : 1

**Présents :** M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : FESSENMEYER Nathalie, RÉTIF  
Kathy, HERCOUET Sylvie, PINON Nathalie, BONNEAU Marie Lyne, TROISPOUX  
Cécile MM : JAHAN Eric, CHICOINEAU René, TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit,  
BIGNON Alain

**Absents ayant donné procuration :** LOUET Christine à BONNEAU Marie Lyne

**Absents excusés :** MARIS Guillaume, VALEGA Nathalie

**Secrétaire de séance :** HERCOUET Sylvie

Réf : 2024-02-11

**DELIBERATION RELATIVE A UNE CONVENTION DE STAGE ENTRE LA  
COMMUNE DE MONTHOU-SUR-BIEVRE ET LE LYCEE BOISSAY**

**A l'unanimité**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**CONVENTION DE STAGE :** élève en seconde « Services Aux Personnes et  
Animation des Territoires » (SAPAT) au LEAP BOISSAY à Fougères sur  
Bièvre.

Monsieur le Maire informe que le stage aura lieu du **11 au 22 mars 2024** au  
sein de l'école maternelle du Groupe Scolaire Michel CLAVIER, et sera  
encadré par l'ATSEM. Il est nécessaire d'établir une convention de stage  
tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité  
dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code  
de l'éducation).

La convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de  
début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux,  
remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage,  
les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et  
notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à  
l'article L.124-13 du Code de l'éducation entre autres.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention  
de stage comme indiqués ci-dessus avec un élève en seconde SAPAT au  
LEAP BOISSAY à Fougères sur Bièvre.

Acte certifié exécutoire  
compte tenu de sa :  
télétransmission en  
Préfecture de  
Loir-et-Cher  
le : **19 FEV. 2024**  
et publication en ligne :  
**19 FEV. 2024**  
Pierre WARDEGA,  
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au  
registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, HERCOUET Sylvie

